

~~CERTIFICATE COMMERCE~~

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
02 DEC. 1997
DÉPÔT N° 91257

50

CAPRI RESIDENCES

S.A. au capital de 18 000 000 F

Siège social : L'Atrium - 6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 784 606 576

EXTRAIT DU

913 4070

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 JANVIER 1997

Mod cat
Chgr RP

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le jeudi 23 janvier 1997, à 15 heures, les Administrateurs de la Société CAPRI RESIDENCES se sont réunis au siège social à "l'Atrium" - 6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT, sur convocation adressée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE :

- Monsieur CHALOPIN, Président du Conseil d'Administration,
- le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS représenté par Monsieur CHALOPIN
- Monsieur JOUVEN, représentant SCIC SA
- Monsieur LEROY
- Monsieur LEULLIER

ABSENT EXCUSE :

- Monsieur SCHAEFER
- Monsieur PASCAL

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Monsieur EMONT
- Monsieur BARTHE
- Madame GROUHEL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHALOPIN assisté de Madame GROUHEL, désignée, hors conseil, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président constate, après avoir vérifié le registre des présences, que le quorum de la moitié des Administrateurs est atteint et qu'en conséquence le Conseil peut valablement délibérer.

Préalablement, le Président souhaite la bienvenue à Monsieur JOUVEN, Président du Groupe SCIC :

"Bienvenue à François JOUVEN, Président du Groupe SCIC, en sa qualité d'Administrateur représentant l'Actionnaire majoritaire SCIC SA.

"Après une période de restructuration lourde, CAPRI, bien positionnée sur ses marchés et produits, ambitionne de devenir, au sein du Groupe SCIC, un promoteur leader de logements collectifs et en milieu urbain.

"Alors que des exigences majeures vous attendent avec le rapprochement de la SCIC et de la SCET, nous voyons par votre présence à notre Conseil d'Administration l'intérêt que vous portez au métier de CAPRI et à son développement.

Le Président rappelle que conformément à l'ordre du jour, les Administrateurs ont été invités à se réunir à ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

- 1°/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 avril 1996
- 2°/ Présentation du budget CAPRI RESIDENCES 1997
- 3°/ Présentation du plan à moyen terme du réseau Promotion
- 4°/ Changement du représentant permanent de l'Actionnaire principal de la Société SCIC SA
- 5°/ Démission d'un Administrateur : Monsieur Frédéric PASCAL
- 6°/ Questions diverses

Le Conseil délibère comme suit :

**I.-. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 AVRIL 1996**

Le texte du procès verbal de la réunion du 19 avril 1996 est lu et approuvé à l'unanimité.

**IV.-. CHANGEMENT DU REPRESENTANT PERMANANT DE L'ACTIONNAIRE
PRINCIPAL LA SOCIETE SCIC SA**

Le Conseil prend acte de la nomination, par le Conseil d'Administration de la SCIC de Monsieur François JOUVEN, en qualité de Président Directeur Général à compter du 19 novembre 1996.

En conséquence, Monsieur François JOUVEN est le représentant permanent de la Société SCIC SA au Conseil d'Administration de CAPRI RESIDENCES.

V.-. **DEMISSION DE MONSIEUR Frédéric PASCAL DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR**

Monsieur CHALOPIN informe les membres du Conseil d'Administration de la décision de Monsieur Frédéric PASCAL de démissionner de ses fonctions d'Administrateur.

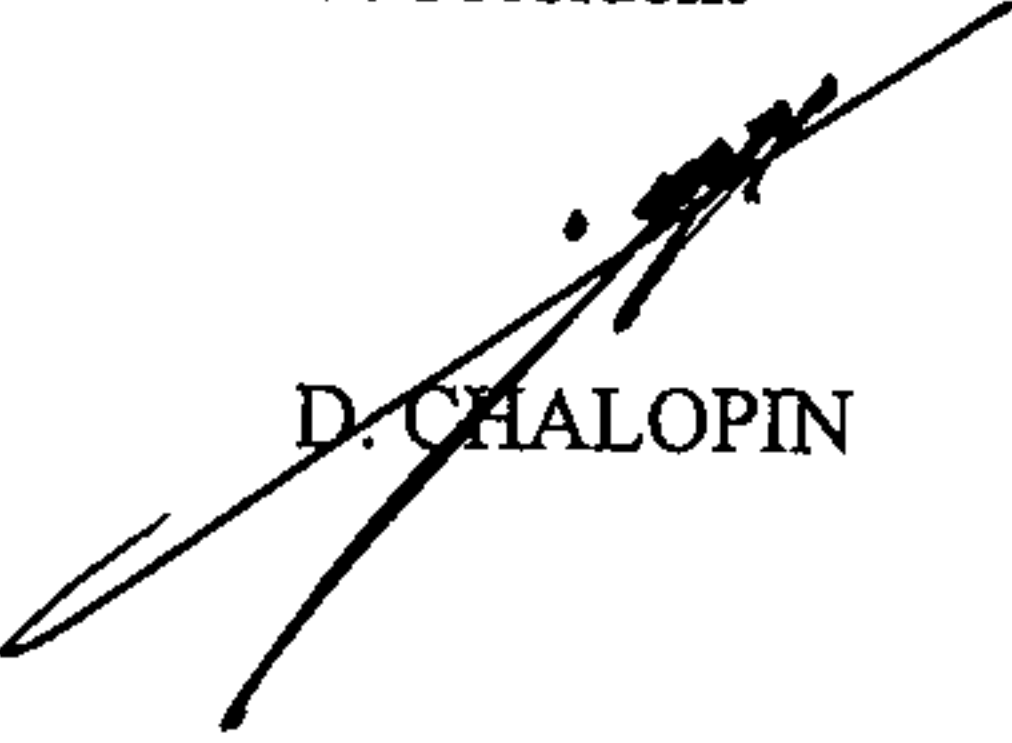
Le Conseil prend acte de cette décision et remercie Monsieur PASCAL pour l'activité qu'il a déployée dans ses fonctions.

VI.-. **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et deux Administrateurs.

Le Président



D. CHALOPIN

Un Administrateur



J.C. LEULLIER